



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉROS 1841-03-2017 ET 1841-04-2017

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue du 3 octobre 2017, les règlements suivants :

- *Règlement numéro 1841-03-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser la catégorie d'usage « Vd – Vente au détail relié à l'industrie » dans les zones dont les usages de « Services hôteliers » et « Restauration » sont autorisés ainsi que l'emplacement et le nombre de cases de stationnement pour les immeubles d'habitation privée d'hébergement ainsi que le multifamilial lorsque localisés dans un secteur assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);*
- *Règlement numéro 1841-04-2017 modifiant le règlement de zonage n° 1841 afin de modifier le plan de zonage de manière à exclure une partie du lot 3 799 527 localisé dans la zone cbb-1 à l'intérieure de la zone industrielle I-2;*

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements ont été approuvés par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 17 octobre 2017. Ces règlements entrent en vigueur en date du 17 octobre 2017 et sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 1^{er} novembre 2017.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA